

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00011

Numéro SIREN : 808 810 121

Nom ou dénomination : A.B. AUTOS

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2023 sous le numéro de dépôt 2323

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065

2023

Exercice ouvert le : 01/01/2022		Régime "simplifié d'imposition" ☒ X		Si option pour le régime optionnel de	
et clos le : 31/12/2022		Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☐		taxation au tonnage ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social		
SAS AB AUTOS 81 RTE DE SOLRE LE CHATEAU 59680 FERRIERE LA PETITE					
N° Siret		80881012100000			
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
Dénomination :				N° Siret :	
Adresse					
B ACTIVITE					
Activités exercées (souligner l'activité principale) :			ACHAT VENTE ET DEPOT VEHIC OCCASION E		
			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 %		17 864	
		DEFICIT			
(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)					
		Bénéfice imposable au taux normal (25%, 26,5%, 27,5%)			
		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
2 Plus-values					
PVLIT imposables au taux de 15%					
PVLIT imposables		Autres plus-values imposables		Plus-values à LT imposables	
à 19 %		à 19 %		à 0 %	
				(art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) :					
Ent. nouv. art. 44 sexies		Jeunes entre. innovantes		Zone franche urbaine - Terr. entr.	
Ent. nouv. art. 44 septies				Zone franche d'activité	
Sociétés d'invest. immo. cotées		Zones de développement prioritaire, art. 44 septies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
				PME innovantes	
				Autres dispositifs	
				BUD, art. 44 sexdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)				Plus values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :					
productif, art. 244 quater W		☐			
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt					
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.				Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2065	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS					
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case :		☐			
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :		N° d'identification fiscale :			
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez :		☐			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :		N° d'identification fiscale :			
H COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé	
Examen de				WINSIS	
conformité fiscale		☐		Nom, adresse du prestataire :	
		N° SIREN du prestataire :			
Nom, adresse, téléphone, télécopie :					
- du comptable * :		FIDUCIAL EXPERTISE			
Téléphone :		03.27.33.14.96		1 RUE LOUIS DUVANT	
				VALPARK ROUVIGNIES CEDEX	
				59328 VALENCIENNES	
- du conseil * :		☐			
Téléphone :					
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :					
N° agrément :					
Visa :		CGA/AGA		Viseur conventionné	
		A FERRIERE LA PETITE		le 17/04/2023	
				Nom du déclarant : M BOUKHARI TARIK	
				Qualité du déclarant : GERANT	

N° 2065 bis 2023

Edition libre de l'annexe à la déclaration de résultat transmise par TDFC

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2023

Désignation de l'entreprise : SAS AB AUTOS					Néant			
Adresse de l'entreprise : 81 RTE DE SOLRE LE CHATEAU 59680 FERRIERE LA PETITE								
Numéro SIRET* : 80881012100000								
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12					Durée de l'exercice précédent* : 12		Ex. N-1 clos le :	
			Exercice N, clos le : 31/12/2022				31/12/2021	
ACTIF			Brut 1		Amortis.-Provisions 2		Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012				
M	Incorporelles - Autres*	014		016				
M	Immobilisations corporelles*	028	2 629	030	1 815	813	1 389	
	Immobilisations financières* (1)	040	1 416	042		1 416	1 416	
Total I (5)		044	4 045	048	1 815	2 229	2 805	
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052				
I	- Marchandises*	060	58 700	062		58 700	61 890	
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064	1 000	066		1 000		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	2 490	070		2 490		
U	(2) - Autres* (3)	072	2 400	074		2 400	1 606	
L	Valeurs mobilières de placement	080		082				
A	Disponibilités	084	14 566	086		14 566		
N	Charges constatées d'avance*	092		094				
T	Total II	096	79 156	098		79 156	63 496	
Total général (I + II)		110	83 200	112	1 815	81 385	66 301	

PASSIF			Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120	5 000	5 000	
Ecart de réévaluation	124			
P Réserve légale	126	500		
R Réserves réglementées*	130			
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132			
P Report à nouveau	134	17 668	14 026	
R Résultat de l'exercice	136	14 803	4 142	
E Subventions d'investissement	137			
S Provisions réglementées	140			
Total I	142	37 971	23 168	
Provisions pour risques et charges	154			
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156	2 170	10 480	
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	7 500		
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	2 993	1 128	
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 18 403)	172	30 750	31 524	
E Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	43 414	43 133	
Total général (I + II + III)	180	81 385	66 301	
R (1) Dont immobilisations financières	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
E à moins d'un an				
N (2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût revient des immos acquises	182	
V ou créées au cours de l'exercice*		(5)		
I (3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SAS AB AUTOS					Néant :		*		
I IMMOBILISATIONS									
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406	
Autres immob incorp.		410		412		414		416	
I	Terrains	420		422		424		426	
M	Constructions	430		432		434		436	
M	Inst. tech. mat. out	440		442		444		446	
C	Inst. génér. agenc.	450	2 629	452		454		456	2 629
O	Mat. de transport	460		462		464		466	
R	Autres immos corp.	470		472		474		476	
Immob. financières		480	1 416	482		484		486	1 416
TOTAL		490	4 045	492		494		496	4 045
II AMORTISSEMENTS									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
I	Terrains	510		512		514		516	
M	Constructions	520		522		524		526	
M	Installations techn., mat. & out. ind.	530		532		534		536	
C	Inst. générales, agencés divers	540	1 240	542	576	544		546	1 815
O	Matériel de transport	550		552		554		556	
R	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	1 240	572	576	574		576	1 815
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	
	6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme			
					5	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
						6	7	8	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19%		579		Régularisations *	590				
TOTAL					596				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

N° 2033-D

2023

Désignation de l'entreprise : SAS AB AUTOS Néant : *

1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607
	Autres provis. réglement.	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et cptes rattachés	650	652	654	656
	Autres prov. pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683	1	Indemn. congés payés, charges...		
Autres Immos. incorp.	700		705	2			
Terrains	710		715	3			
Constructions	720		725	4			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735	5			
Inst. Génér. Agenc. Div	740		745	6			
Matériel de transport	750		755	7			
Autre immos. corp.	760		765				
TOTAL	770		775	Total à reporter lig. 322 N°2033-B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	0
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	0
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	0

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Montant de la TVA collectée	374	21 889
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325			
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	6 609
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé	388	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			397	

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E

2023

Désignation de l'entreprise : SAS AB AUTOS		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376	1,00	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	361 180	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0	
Total 1	106	361 180	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0	
Subv. d'exploitation reçues	113	0	
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0	
Total 2	106	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121	293 007	
Variation négative des stocks	145	3 190	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	20 899	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	-0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	0	
Total 3	152	317 096	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	44 084
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	44 084	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

6 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F

2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait

(1) Néant : ☐ *

détenant directement au moins 10% du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE	31/12/2022	N° SIRET	80881012100000
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE	SAS AB AUTOS		
ADRESSE (voie)	81 RTE DE SOLRE LE CHATEAU		
CODE POSTAL	59680	VILLE	FERRIERE LA PETITE
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes
			904 1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions	% de détention
Adresse : N°		Libellé voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions	% de détention
Adresse : N°		Libellé voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions	% de détention
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions	% de détention
Adresse : N°		Libellé voie	
Code postal		Commune	Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

M	Nom patronymique	BOUKHARI	Prénom(s)	TARIK
Titre (2) : Nom marital		Nombre de parts	1 000	% de détention 100,00
Naissance : Date	23/11/1990	N° dpt	59	Commune MAUBEUGE Pays FR
Adresse : N°	19	Libellé voie	ALLEE DES PREDICATEURS	
Code postal	59600	Commune	MAUBEUGE	Pays FR

	Nom patronymique		Prénom(s)	
Titre (2) : Nom marital		Nombre de parts		% de détention
Naissance : Date		N° dpt		Commune Pays
Adresse : N°		Libellé voie		
Code postal		Commune		Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

7 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G

2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1	(1) Néant : ☐
---	--------------------------------------

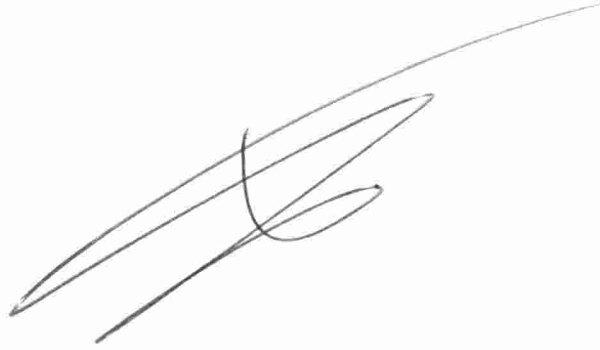
N° DE DEPOT
EXERCICE CLOS LE N° SIRET
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE
ADRESSE (voie)
CODE POSTAL VILLE
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires.
Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux
souscrits en bas à droite de cette même case.

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033NOT.

CERTIFIÉ CONFORME PAR LE
PRÉSIDENT.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping loops and strokes, positioned below the text.

RAPPORT DE GESTION **DE LA GERANCE**

SASU "A.B AUTOS",
Au capital de 5 000 euros
R.C.S. Valenciennes 808 810 121 00026
Siège social au 81 route de Solre le Château
59680 Ferrière la Petite

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des
actionnaires du 31.05.2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le mercredi 31 mai,
À 18 heures.

L'actionnaire unique de la SASU « A.B AUTOS », au capital de 5 000 euros, divisés en mille (1 000) actions de cinq euros (5 €), R.C.S. Valenciennes 808 810 121 00026, dont le siège social est au 81 route de Solre le Château 59680 Ferrière la Petite s'est réuni audit siège, en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions des articles 16 et 17 des statuts constitutifs.

Est présent :

- Monsieur BOUKHARI Tarik, né le 23 novembre 1990 à Maubeuge (59), de nationalité Française, demeurant au 10 rue de la Poste 59600 Maubeuge, actionnaire et propriétaire de 1000 actions sur les 1000 que compte la SAS.

Qui détient 1000 actions sur un total de 1000.

Représentant l'unanimité des actions, l'assemblée est habilitée à prendre les décisions ordinaires pour lesquelles cette majorité est requise par l'article des statuts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Etablissement du rapport de gestion et approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2022.**

1) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaire net hors taxes réalisé s'est élevé à 360 771 €, le résultat de l'exercice se traduit par **un résultat d'exploitation de + 18 223 €, un bénéfice comptable de + 14 803 € et un résultat fiscal de + 17 864 € après imputations des déficits antérieurs**

Le compte fait apparaître pour les principaux postes :

- Total des produits d'exploitation :	361 183 €
- Total des charges d'exploitation :	342 959 €
- Total des produits financiers :	0 €
- Total des charges exceptionnel :	611 €
- Total des produits exceptionnels :	0 €
- Total des charges financières :	130 €
- IS :	2 680 €

A la clôture de l'exercice, l'actif immobilisé brut s'élevait à 4 045 €.

2) ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité n'a été exercée dans ce domaine

3) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement

4) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

Un exercice avec un CA en légère hausse mais avec un résultat bénéficiaire nous permettant d'épurer de notre déficit antérieur !

Les effets de la crise et la frilosité des banques continuent à se faire sentir : difficultés pour nos clients à obtenir leurs crédits d'où diminution du prix de vente !

L'envolée des prix des matières premières et de l'énergie a fortement impacter notre résultat !

Une gestion rigoureuse et une politique commerciale plus agressive avec des investissements dans la publicité nous permettront d'améliorer notre résultat.

5) CONVENTION VISEE A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DU COMMERCE

En application des dispositions de l'art.L223-19 du Code du Commerce et de l'art.42-2 du décret du 23 mars 1967, il convient de relater les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions des associés, en annexe au procès-verbal :

-Aucune Convention conclue par les associés avec la société.

6) CHANGEMENT DE MODE DE PRESENTATION DES COMPTES OU DES METHODES D'EVALUATION

Aucun changement n'est à signaler.

7) AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats, conforme à la loi et aux statuts, est la suivante :

Le résultat de + 14 803 € est affecté ainsi

- En report à nouveau.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Le Président
Mr BOUKHARI Tarik

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal stroke and a loop.

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

SASU "A.B AUTOS",
Au capital de 5 000 euros
R.C.S. Valenciennes 808 810 121 00026
Siège social au 81 route de Solre le Château
59680 Ferrière la Petite

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
du 31.05.2023

*L'an deux mille vingt-trois,
Le mercredi 31 mai,
À 18 heures.*

L'actionnaire unique de la SASU « A.B AUTOS », au capital de 5 000 euros, divisés en mille (1 000) actions de cinq euros (5 €), R.C.S. Valenciennes 808 810 121 00026, dont le siège social est au 81 route de Solre le Château 59680 Ferrière la Petite s'est réuni audit siège, en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions des articles 16 et 17 des statuts constitutifs.

L'assemblée est présidée par Monsieur BOUKHARI Tarik en qualité de président de la SAS.

Est présent :

- Monsieur BOUKHARI Tarik, né le 23 novembre 1990 à Maubeuge (59), de nationalité Française, demeurant au 10 rue de la Poste 59600 Maubeuge, actionnaire et propriétaire de 1000 actions sur les 1000 que compte la SAS.

Qui détient 1000 actions sur un total de 1000.

Représentant l'unanimité des actions, l'assemblée est habilitée à prendre les décisions ordinaires pour lesquelles cette majorité est requise par l'article des statuts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation des comptes au 31.12.2022.**
- **Quitus et décharge donnés à Monsieur BOUKHARI Tarik en tant que président**

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- les comptes de résultats et annexe;
- **Le bilan annuel**
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires, après avoir pris lecture du rapport de gestion, des comptes de résultats et du bilan avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le 31.12.2022, présentant **résultat d'exploitation de + 18 223 €, un bénéfice comptable de + 14 803 € et un résultat fiscal de + 17 864 € après imputations des déficits antérieurs**, approuve lesdits comptes.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats, conforme à la loi et aux statuts, est la suivante :

Le résultat de + 14 803 € est affecté ainsi

- **En report à nouveau.**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires constate que le président n'a pas eu de rémunération pour cet exercice

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée donne quitus au président pour sa gestion

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur BOUKHARI Tarik pour accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Président
Mr BOUKHARI Tarik

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal stroke and a loop.